

Jarville-la-Malgrange, le 5 décembre 2022

Objet : Des libraires favorables à un seuil minimal sur les frais de port pour la vente de livres en ligne

Madame, Monsieur,

L'association Libraires de l'Est (LILE), qui regroupe 50 libraires indépendants installés dans la Région Est, soutient fermement la proposition de loi portée par la Sénatrice Laure Darcos visant à fixer un seuil minimum de frais de port dans le cadre de la vente de livres en ligne.

Nous soutenons ce projet de loi pour les raisons suivantes :

1/ La politique tarifaire d'Amazon, en plus de constituer un détournement de la loi sur les frais de port instaurée en 2014, représente une concurrence déloyale et vise à empêcher les libraires d'accéder à la vente en ligne.

En effet, en raison des coûts élevés de l'expédition par voie postale (7 € en moyenne, via le service Colissimo) et de la faiblesse des marges inhérente à la profession (1% de rentabilité en moyenne), les libraires n'ont pas les moyens de s'aligner sur cette quasi-gratuité instaurée par Amazon et qui semble s'être malheureusement imposée comme une norme.

2/ La gratuité des frais de port a un impact écologique qui n'a rien de neutre. Pire encore, elle engendre au moins deux phénomènes à la fois nuisibles à l'environnement et contraires à toutes les réflexions actuellement menées sur l'écologie et le futur de notre planète.

- Une multiplication des commandes, des emballages et des livraisons en camionnettes diesel. Le client ne retient que la gratuité et ne voit pas les effets délétères qu'elle engendre sur le long terme. Un tarif plancher raisonnable, en favorisant le regroupement des commandes, serait un premier pas dans la bonne direction.

- Le report artificiel sur internet de commandes qui pourraient être satisfaites par les magasins physiques. De nombreux clients ne se demandent plus si le livre est disponible dans une librairie de proximité avant de commander en ligne.

À l'heure où les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, signalent que le réchauffement climatique est désormais inévitable et que la planète connaît une nouvelle extinction de masse, il est peut-être temps de se poser les bonnes questions et de faire passer le bon sens et la survie avant la surconsommation de masse.

3/ Amazon répand l'idée que la suppression de la gratuité entraînerait *de facto* une hausse du prix des livres, or ce constat doit être nuancé :

- Le transport de marchandises et le gigantesque réseau logistique qui le rend possible ne sont pas gratuits. L'anomalie, c'est la gratuité des frais de port et non la répercussion sur le client d'un coût modéré.

- Les frais de port n'impacteront que les achats en ligne, les clients pourront toujours se rendre en magasin pour acquérir leurs livres sans surcoût.

4/ Amazon prétend également que l'instauration de tels seuils pénaliseraient prioritairement les lecteurs éloignés des centres urbains, or la très grande majorité des consommateurs achetant en ligne réside dans les villes. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des livres.

Nous nous devons également d'ajouter que les points de vente de livres sont nombreux dans les zones rurales, où ils ont même tendance à se développer de plus en plus. Et en l'absence d'une librairie indépendante, une Maison de la Presse ou même un supermarché peuvent

servir les lecteurs. En France, tous les circuits de vente de livres ont l'obligation légale de proposer un service de commande à l'unité, donc de rendre accessible à tout un chacun les quelques 800.000 titres actuellement disponibles.

5/ En France, comparativement aux autres pays occidentaux, les livres restent à des prix abordables. Depuis plus de vingt ans, on constate même chaque année une baisse relative des prix des livres, c'est-à-dire que leur évolution est systématiquement inférieure au coût de la vie.

Pour toutes ces raisons, économiques, écologiques et sociales, nous espérons que vous validerez ce projet de loi et autoriserez son application en France.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier HUGUENOT,
Président

